

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 Décembre 2019

Référence
2019-20

Objet de la délibération
Ingénierie LEADER pour l'année 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	18	23

Date de la convocation
10 Décembre 2019

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 18 Décembre à 17 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Pierre BRIZION, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

PROCURATIONS : Nicolas LACROIX donne procuration à Pierre BRIZION, Denis MAILLOT donne procuration à Patrice VOIRIN, Michel MENET donne pouvoir à Stéphane MARTINELLI, Bernadette RETOURNARD donne pouvoir à Jean-Yves ROY, Françoise TRELAT VALLON donne procuration à Christophe LIMAUX

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Laurent MARRAS, Denis MAILLOT, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Jean-Marie WATREMETZ, Mariette VOILLOT,

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Ingénierie LEADER pour l'année 2020

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'enveloppe d'1 455 300 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'en 2023,

CONSIDERANT les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention européenne conformément au plan de

financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	Montant HT	FINANCEURS	Montant (€)	%
Ingénierie (1,5 ETP)	74 000 €	LEADER	64 000 €	80 %
Frais de déplacement (1,5 ETP)	3 000 €	SMPC	16 000 €	20%
Communication et matériel	3 000 €			
TOTAL	80 000 €		80 000 €	100 %

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.*

